

du 16 JUIL. 2009

- CHAMPAGNE ARDENNE REVISION -
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 210.000 €
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DU CHATEAU D'EAU
08000 CHARLEVILLE - MEZIERES (ARDENNES)
RCS : SEDAN : 348.931.577

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 11 MAI 2009**

8008

L'AN DEUX MIL NEUF

ET LE ONZE MAI A 10 HEURES

AU SIEGE SOCIAL A CHARLEVILLE - MEZIERES (ARDENNES) - 2 RUE DU CHATEAU D'EAU,

Les ADMINISTRATEURS de la société « CHAMPAGNE ARDENNE REVISION » se sont réunis en CONSEIL sur convocation du PRESIDENT, Madame **ANNICK VAUTION EPOUSE ANCELET**.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- > MADAME **ANNICK VAUTION EPOUSE ANCELET** ;
- > MONSIEUR **JEAN-BERNARD PIERQUIN**, REPRESENTANT PERMANENT DE LA SAS ACR - ADC CABINET PIERQUIN ;

Le CONSEIL réunissant ainsi, la présence effective de la moitié des ADMINISTRATEURS en fonction, peut valablement délibérer.

Madame **ANNICK VAUTION EPOUSE ANCELET** préside le CONSEIL en sa qualité de PRESIDENT du CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Monsieur **JEAN-BERNARD PIERQUIN** assume les fonctions de SECRETAIRE.

Sur la demande du PRESIDENT, lecture est donnée du procès-verbal de la présente réunion qui est adopté, sans observation, par le CONSEIL.

Le PRESIDENT rappelle au CONSEIL que l'ordre du jour porte sur :

- > *La nomination d'un nouvel ADMINISTRATEUR en remplacement de la SAS ACR - ADC CABINET PIERQUIN.*

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le PRESIDENT indique au CONSEIL, que le nombre des ADMINISTRATEURS restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le CONSEIL a la faculté, conformément

b *J*

aux dispositions de l'article L 225-24 du CODE DE COMMERCE et de l'article 20 des statuts, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc, que Monsieur JEAN-BERNARD PIERQUIN, COMMISSAIRE AUX COMPTES soit coopté par le CONSEIL.

Il offre la parole aux ADMINISTRATEURS.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L 225-24 du CODE DE COMMERCE et l'article 20 des statuts, coopte en qualité de nouvel ADMINISTRATEUR pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

Monsieur JEAN-BERNARD PIERQUIN, né le 10 juin 1974 à CAMBRAI (59), demeurant 110 BOULEVARD GAMBETTA à CHARLEVILLE - MEZIERES (ARDENNES).

En remplacement de la SAS ACR - ADC CABINET PIERQUIN.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE des actionnaires.

Monsieur JEAN-BERNARD PIERQUIN a fait savoir par avance, qu'il acceptait le mandat d'ADMINISTRATEUR ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **DIX HEURES TRENTE**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par :

LE PRESIDENT
MADAME ANNICK VAUTION-EPOUSE ANCELET

UN ADMINISTRATEUR
MONSIEUR JEAN-BERNARD PIERQUIN